

Plongée mortelle

Drame hier à la plage de Vaumarcus

Drame hier devant la plage de Vaumarcus. Un couple s'adonnait à la plongée sous-marine quand la femme a été victime d'un malaise. Les secours intervenus par hélicoptère et le transport à l'hôpital de l'île n'ont pas permis de sauver la sportive.

La pratique de la plongée sous-marine est relativement courante à Vaumarcus, particulièrement le dimanche. Pas de falaise, de descente abrupte, mais plutôt un lieu de plongée « tranquille ». Hier, un couple d'Yverdon-les-Bains, qui avait certaines connaissances de ce sport, s'y adonnait depuis le bord.

A la sortie de l'eau, vers 11 h 30, la femme a encore pu dire qu'elle avait mal aux tympans avant de sombrer dans l'inconscience. Un cas typique de remontée trop rapide, soupçonné un plongeur averti, causant une surpression pulmo-

naire... Le mari qui remontait avec son épouse a crié au secours. Il semble que dans un premier temps, ses appels soient restés vains, bien que des promeneurs profitaient du beau temps sur la rive.

La police tant vaudoise que neuchâteloise est intervenue. Mme Mülhauser, infirmière à La Rochelle, habitant en face de la route, a été alertée. Elle s'est rendue sur place et a procédé à un massage cardiaque tandis que le mari de la victime pratiquait le bouche à bouche.

Le matériel de service de l'ambulance a été utilisé pour l'aide respiratoire, avant que la femme, une trentaine d'années, ne soit transportée sur une civière jusqu'au parking du restaurant de La Mouette, en bordure de route nationale.

C'est là qu'atterrissait, vers 12 h 45, l'hélicoptère de la Garde aérienne suisse de sauvetage, mandé par la centrale

de la police cantonale, elle-même alertée à 12 h 28 par la police de Boudry.

CIRCULATION INTERROMPUE

La circulation a été interrompue dans les deux sens pour que l'hélicoptère se pose sur la NI. Le trafic a été dévié par l'ancienne route.

Un médecin de la REGA a pratiqué de nouveaux massages cardiaques, des électrochocs, une intubation.

Une foule nombreuse a assisté à ces événements malgré les exhortations de la police à libérer les lieux. Finalement, l'hélicoptère s'est envolé en emportant la dame vers l'hôpital de l'Isle, à Berne, où son décès a été constaté.

La police n'a pas révélé l'identité de la victime, suivant le vœu du mari.

AO

Professeur lauréat

Jean-François Aubert reçoit le prix de l'Institut neuchâtelois

L'ancienne aula de l'Université était comble samedi après-midi; la séance publique de l'Institut neuchâtelois avec remise du prix annuel au programme rencontre un vif intérêt auprès des Neuchâtelois soucieux de leur patrimoine culturel. Le prix de l'Institut vient couronner, suivant un cycle quadriennal, l'auteur d'une œuvre littéraire, artistique, scientifique ou du domaine des sciences humaines. Jean-François Aubert, professeur de droit à l'Université de Neuchâtel et ancien conseiller aux Etats en est le lauréat 1990.

Ambiance chaleureuse, teintée d'humour pour une cérémonie qui s'écarte délibérément des traditions emphatiques.

Ouverte par Paul Dinichert, président de l'Institut, la séance publique est aussi l'occasion de rappeler les points marquants de l'activité de l'Institut au cours de l'année écoulée. En premier lieu, il s'agit de la rédaction du dernier Cahier de l'Institut intitulé: l'Institut neuchâtelois, un demi-siècle d'activité. Tâche délicate que de retracer 50 années de vie culturelle neuchâteloise, dont l'historien Alfred Schneegg s'est acquitté de façon remarquable, peu avant son tragique décès.

Activité liée au passé également: le dépôt des archives de l'Institut à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel. Le président rappela également l'hommage rendu au compositeur chaux-de-fonnier Paul Matthey pour son 80e anniversaire. Les journées « Culture et Jeunesse » ayant pour thème le journalisme et les médias dans le canton ont aussi rencontré un vif succès. Quant à l'avenir, il est préparé par André Gendre, président de la Commission des Cahiers, qui travaille déjà à la préparation d'un nouveau sujet.

M. Dinichert dévoila avec satisfaction la réanimation et l'extension d'une quatrième commission qui s'intitulera « Information et autres activités », ainsi que la création d'un nouvel organe: un Conseil consultatif.



Le professeur Jean-François Aubert félicité par M. Gilles Petitpierre. (Photo Comtesse)

Il appartenait à M. Gilles Petitpierre, professeur de droit à l'Université de Genève et conseiller national de présenter le lauréat du jour. Délicat, épineux, car comment présenter Jean-François Aubert à Neuchâtel et à des Neuchâtelois, fera remarquer Gilles Petitpierre. Son amitié pour M. Aubert, lui permettra de faire un portrait tout de finesse, truché de plaisanteries, mais duquel transparaissait une grande admiration pour le juriste et le politicien.

Au-delà de la caricature, très ressemblante toutefois, du marcheur amoureux du Doubs, fumant la pipe, gagnant aux échecs sans tricher et organisant des séminaires dans des auberges de campagne, M. Petitpierre rappela les nombreuses qualités professionnelles et humaines de J.-F. Aubert. Professeur doué d'un sens pédagogique étonnant, écrivain de talent, ayant publié dans des domaines aussi variés que le droit privé, public, comparé, constitutionnel ou encore droit social. Il est un des rares juristes contemporains qu'on lit avec et pour le plaisir, relèvera M. Petitpierre.

Comme politicien, il restera à Berne un modèle et une référence que les parlementaires ne sont pas prêts d'oublier. Appar-

tenant à la catégorie des personnalités qui dérangent, M. Aubert n'en agit pas moins comme stimulant, et de cela il doit en être remercié conclura M. Petitpierre.

LA PAROLE AU NOMINÉ

M. Aubert prononça ensuite la traditionnelle conférence du nominé, intitulée « Sur trois élargissements du droit constitutionnel ». Ce fut l'occasion pour l'auditoire d'apprécier les talents du pédagogue. Lui-même se sentant particulièrement à l'aise, puisque œuvrant en milieu connu: sa salle de cours! Il présenta le caractère évolutif du droit constitutionnel. Les constitutions ne se contentent plus d'édicter des règles d'organisations, mais contenant à présent des buts à côté des moyens. Il fut question aussi de la renaissance des Constitutions cantonales et de la nécessité de prendre en considération le droit constitutionnel européen.

M. Aubert n'a pas manqué, non plus de regarder sa propre nomination avec l'humour qui le caractérise; concluant que, comme dans son enfance, il fallait accepter le cadeau, même si on a l'impression de ne pas l'avoir mérité, et dire merci! (mn)

Seize olifants vidés d'un trait

Fratrie de printemps à Vaumarcus

Samedi, la traditionnelle fratrie de printemps de la Noble confrérie des Olifants du Bas-Lac en Pays de Neuchâtel s'est tenue à Vaumarcus. Seize nouveaux compagnons ont vidé d'un trait leur olifant, après avoir promis de défendre les crus de nos coteaux.

Deux fois l'an, la noble confrérie des Olifants se réunit pour une « disnée » gastronomique. En automne, la fratrie de Saint-Hubert voit la nomination et les changements de postes des confrères d'honneur. Le printemps voit la nomination des nouveaux compagnons. Ils étaient seize à vivre en la salle de Justice du Château de Vaumarcus, la très solennelle intronisation.

Présentés par le gouverneur, Louis-Philippe Thiébaud, plusieurs viticulteurs, restaurateurs, mais aussi des gastronomes de professions moins spécialisées



ont reçu l'insigne de leur rang et leur Bref de dignité. Ils ont vidé d'un trait leur olifant, après s'être engagés à défendre les vins de Neuchâtel.

Avec ces seize nouveaux compagnons, la Noble confrérie en compte près de trois cents. Ils

étaient plus de septante, samedi soir, à honorer la Dysnée, conçue et préparée par le maître-queux Norbert Ziörjen, servie par la brigade du Château en la salle des Chevaliers. Arrosee de crus aux Armes de la confrérie. (ao - photo Comtesse)

Un corps professionnel à Neuchâtel

Journée annuelle des commandants de sapeurs-pompiers

Le major Habersaat présidait samedi la 24e journée des commandants de sapeurs-pompiers. L'occasion pour lui d'annoncer la création prochaine d'un corps de pompiers professionnels à Neuchâtel d'ici la fin de l'année. Autres sujets de conférences, les relations entre pompiers et médias et la défense chimique du canton.

Les commandants Vacher (Cressier) et Gremaud (Fontainemelon) ont brossé un rapide

portrait de leur activité à l'orée des années 90. Il en ressort que le cahier des charges de 1972 ne correspond plus aux exigences d'aujourd'hui. Les interventions se multiplient, le matériel s'est perfectionné, les dangers ont changé de nature.

Un équipement de base de 1.400.000 francs a été commandé pour la défense chimique du canton. Cette organisation n'a pas encore de règlement, mais

deux centres spécialisés sont déjà installés à La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. Petite innovation aussi dans le service du feu: d'ici deux ans, tous les hommes devraient être équipés d'un « bip » personnel. Enfin, le nouveau règlement 1990 laisse la porte ouverte aux femmes.

Le capitaine Gremaud a quant à lui formulé le souhait que soit abandonné l'esprit de clocher; un de ses lieutenants, ayant démenagé à Cerlier, et donc changé de juridiction, s'est vu obligé de quitter le Centre de secours de Fontainemelon.

Si les conditions de travail varient d'une commune à l'autre, tous sont tombés d'accord sur un point, le manque de temps libre. Les tâches à remplir deviennent de plus en plus astreignantes pour des amateurs, et surtout pour une compensation de 600 francs par an environ. C'est pourquoi il a été décidé de former à Neuchâtel un corps professionnel. Blaise Dupont, présent, a certifié que le projet du major Habersaat avait toutes les chances d'aboutir cette année encore. Ce corps devrait aussi profiter aux autres communes, en deuxième urgence, pour des sinistres importants.

Jean Claude Jaggi, conseiller d'Etat, est venu apporter ses félicitations pour les interventions durant les intempéries de février.

Enfin, les rapports avec la presse ont été évoqués par le major Habersaat. Une brochure, « Sapeurs-pompiers et médias », a été éditée par la Fé-

dération suisse des sapeurs. On y explique comment rédiger un communiqué de presse ou tenir compte des contraintes des médias. Il y est surtout conseillé, lors d'une déclaration en pleine action, de ne pas laisser transparaître son désarroi, si désarroi il y a. L'exemple malheureux du commandant de Saxon, avouant aux caméras son impuissance devant la catastrophe ferroviaire, a été cité comme l'attitude type à ne pas adopter. D'où nécessité d'intensifier les exercices. (ir)

SERVICES

Plateau libre: 22 h, Blue Valentine (blues-rock).
Pharmacie d'office: Winkler, rue de l'Hôpital, jusqu'à 21 h. Ensuite ☎ 25 10 17.

NAISSANCE

Isabelle CAPPELLARO, Yvonne SCHNEIDER, la famille ROCCHI, à Neuchâtel, la famille QUELLET, à Lugano ont la grande joie d'annoncer la naissance de

JULIE LOUISE

le 8 mars 1990

CLINIQUE LANIXA S.A.

Parcs 101 - Neuchâtel

Un référendum sera lancé

Crédit pour la place du village accepté à Cressier

Par vingt voix contre neuf, le Conseil général de Cressier a accepté vendredi soir le crédit de 980.000 francs sollicité pour l'aménagement de la place du village de Cressier. Avant le vote, des citoyens avaient déjà exprimé leur volonté de lancer un référendum contre cette acceptation, le cas échéant.

La séance a débuté par la démission du président du législatif, François-Etienne Ruedin (PS), qui motivait officiellement sa décision par des raisons de santé. Officieusement, il avait toutefois une mésentente avec les membres de son parti. Le vice-président, Daniel Ruedin (PL-PPN), farouche opposant au projet de la place du village, ne voulant pas être muselé par sa nouvelle fonction, a cédé sa place au secrétaire Yves Morand (PRD)...

Les débats introduits par l'aménagement de la place villageoise ont été très nourris et de haute qualité. Face aux défenseurs du projet, une majorité libérale a exprimé son doute quant à la réussite esthétique d'une place aux lignes contemporaines en béton dans le cadre ancien de Cressier.

COÛT TROP ÉLEVÉ

Les opposants ont également fait valoir le coût de l'ouvrage, trop cher à leur goût. Pour les partisans, cette réalisation vien-

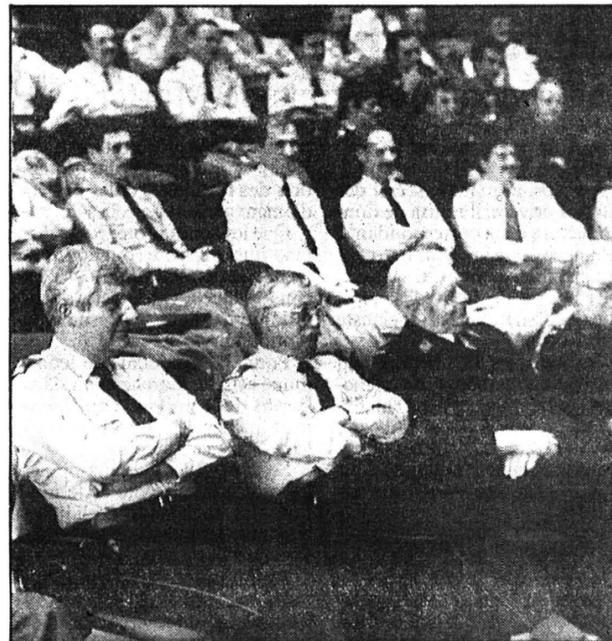
draît après une vingtaine d'années pendant lesquelles la commune n'a pas fait grand chose dans les équipements et la valorisation du village. Au vote, il sera compté vingt voix contre neuf en faveur du crédit. Le référendum officiellement annoncé avant la séance sera lancé (lire le « Regard » en page 15).

AUTRES CRÉDITS

Les trois autres demandes de crédit ont acquis l'accord du législatif sans histoire. Pour l'aménagement du cimetière, 56.000 francs ont été octroyés; 12.000 francs ont été débloqués pour l'étude du réseau de drains et 36.000 francs ont été accordés pour procéder au détournement des eaux de surface au lieu-dit « Les Pommiers ».

Le Conseil général a encore accordé la naturalisation à Giuseppina et Elena Biundo. Il a donné l'autorisation de contracter un emprunt d'un million de francs et a pris connaissance de l'étude menée à la suite d'une motion libérale relative à la protection de l'environnement.

La modification du règlement d'aménagement, renvoyée une première fois à l'exécutif au mois de décembre dernier, a repris le même chemin lors de la séance de vendredi. Le Conseil communal avait tout simplement omis de rédiger l'arrêté concernant cet objet... A.T.



Bientôt un corps de pompiers professionnels à Neuchâtel. (Photo Comtesse)